

Constatant le renouveau et la dynamique des modes alternatifs d'habiter et le développement de multiples projets d'habitat groupé, les architectes rassemblés au sein de la coopérative de production ARCHI ETHIC souhaitent apporter leurs expériences, en tant que coopérateurs militant pour des structures de production collectives d'une part, et en tant que professionnels de la construction. Ce bulletin se veut comme une contribution au débat.

/lexique

programmiste professionnel chargé de la réalisation des programmes.

loi SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement urbains, 2000) loi ayant pour objet le renforcement des notions des solidarités et du développement durable dans le champ de l'urbanisme.

ZUP (Zone à Urbaniser en Priorité) procédure ayant conduit à la construction des grands ensemble pour répondre à la demande de logements dans les années 1960.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) règlement urbain de la commune remplaçant le POS (plan d'Occupation des Sols).

LE CHAÎNON MANQUANT /débat

Nous étions présents, en novembre à Montreuil, au 9ème forum de l'Eco Habitat Groupé et en décembre à Nantes aux 4ème rencontres nationales de l'Habitat Coopératif.

Si lors de ces deux rencontres, nous fûmes sensibles à ce renouveau de la réflexion sur des modes alternatifs d'habiter et heureux de constater la multitude de projets d'habitat groupé ;

Si nous avons pu constater que dans ces groupes la question du logement brasse les dimensions économiques, sociales et environnementales ;

Si nous ne pouvons que nous louer de la richesse et de la rigueur des débats ;

Nous déplorons l'absence d'une problématique essentielle, s'agissant de la question du logement :

la construction de l'espace de l'habitat groupé !

Notre mémoire nous fait-elle défaut ? Aurions nous tendance à enjoliver le passé ? Feu le Mouvement pour l'Habitat Groupé Autogéré n'a-t-il porté aucun modèle alternatif qui dans le questionnement sur le «comment habiter» intégrait une dimension d'usage propre à bouleverser la production de l'architecture et de l'urbanisme ?

Professionnels de la production du cadre bâti et particulièrement impliqués dans l'accompagnement de démarches en auto-conception, auto-construction et autogestion de l'espace, nous souhaitons ici réaffirmer que :

- La construction d'un projet social s'accompagne d'un projet spatial dans lequel il s'inscrit et se reproduit ;
- Les valeurs collectives portées par un projet d'habitat groupé, et la complexité des trajectoires individuelles, qui permettent de construire les espaces et les transitions entre les échelles individuelles, familiales, partagés et collectives demandent la plus grande attention et la médiation de groupes professionnels pluridisciplinaires - architectes, sociologues, techniciens de l'environnement ou du paysage, etc ... - ;
- Cette complexité doit être considérée non seulement à l'échelle du groupe d'habitants, mais également à l'échelle de son contexte urbain et social ;
- La dimension architecturale des projets doit donc retrouver toute sa place au cœur des problématiques normatives, juridiques et stratégiques induites par l'ambition de cette forme particulière et innovante de production de cadre bâti.

ETABLIR UN PROGRAMME

/outils

Le programme est la charte des objectifs d'usage à atteindre dans le projet. Il est une définition qualitative et subsidiairement quantitative des attentes individuelles et collectives. Il synthétise précisément les échanges pour permettre de « mettre en espace » le projet de vie. Aussi, dans un processus coopératif, les usagers deviennent les « programmistes* ».

Afin de dépasser les formes et les types établies, des outils spécifiques peuvent être mis en place pour permettre l'expression de tous - adultes, enfants, étrangers, handicapés, etc. - , et parfois au-delà des formes d'expression et d'élaboration communément admises.



1/ repérer - définir

Par des modes de formulation indirects permettant les expressions de chacun et du groupe- jeux, simulation, théâtre - pour repérer les attentes en terme d'usage.

2/ organiser

Hiérarchiser les usages les uns par rapport aux autres, régler les proximités en révélant les conflits ou les qualités dans la simulation des antagonismes proche/loin, ouvert/fermé, visible/clos, etc.



3/ dimensionner

Sur la base des organisations définies, régler les qualités propres des espaces par types de destinations.

4/ arbitrages et évaluations

valider les premières étapes et définir une hiérarchisation les qualités et propriétés attendues par des scénarios sous formes de maquettes, plans ou simulations à l'échelle 1/1.



Les photos représentent les ateliers de programmation participative construits en collaboration avec l'APAU-M (atelier populaire d'architecture et d'urbanisme de Montreuil) dans le cadre d'un programme pour familles mal-logées.

ECOZAC, SOYONS VIGILANTS /brèves

Les ecoZAC se multiplient et c'est assurément un mieux. Quand les opérateurs y ajoutent des programmes de logements en Habitat Groupés, on pourrait s'en satisfaire.

Héritières de ZUP*, les ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) bénéficient de leur critique : finies les opérations de grandes envergures, marquées par une homogénéité architecturale et une trame urbaine autonome. La loi SRU* vient prolonger cette réflexion sur l'aménagement de grands territoires. En effet, les ZAC ne disposent plus de règlement d'urbanisme spécifique et se conforment désormais au PLU* de la commune.

Malgré ces évolutions, qui tendent vers une meilleure insertion de ces opérations dans les tissus urbains existants, la problématique sociale demeure. Les ZAC, eco ou pas, sont des quartiers créés de toutes pièces.

En valorisant le partage et la convivialité dans la conception des projets et en favorisant le cadre de leur continuité, les opérations d'habitat groupé portent une véritable et forte alternative urbaine. Inscrites dans des ecoZAC, cet enjeu n'en est que plus important.

L'occulter risquerait d'isoler ces opérations et de diluer la qualité de leur environnement.

24, rue du Groupe Manouchian
75020 Paris

T/ 01.45.78.69.08

F/ 01.45.79.44.32

M/ contact@archi-ethic.fr

SCOP
Entreprises